



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND (de la délibération n°2021.06.120 à 2021.06.122) puis sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON (à partir de la délibération n°2021.06.123),

Présents :

Philippe BUISSON, Président (à partir de la délibération n°2021.06.123), Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président (à partir de la délibération n°2021.06.126), Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président (à partir de la délibération n°2021.06.123), Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER (à partir de la délibération n°2021.06.123), Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT (à partir de la délibération n°2021.06.123), Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE (à partir de la délibération n°2021.06.128), Christophe DARDENNE (à partir de la délibération n°2021.06.129), Philippe DURAND-TEYSSIER (à partir de la délibération n°2021.06.123), Hélène ESTRADÉ (jusqu'à la délibération n°2021.06.193), Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE (à partir de la délibération n°2021.06.131), Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant reçu pouvoir :

- de la délibération n°2021.06.120 à la délibération n°2021.06.122 : 56
- de la délibération n°2021.06.123 à la délibération n°2021.06.125 : 63
- de la délibération n°2021.06.126 à la délibération n°2021.06.127 : 65
- de la délibération n°2021.06.128 à la délibération n°2021.06.130 : 68
- de la délibération n°2021.06.131 à la délibération n°2021.06.193 : 70
- de la délibération n°2021.06.145 à la délibération n°2021.06.157 : 68
(Vote des comptes administratifs 2020, Philippe BUISSON et Julie Dumont ayant donné pouvoir à Philippe BUISSON, ne prennent pas part au vote)
- à partir de la délibération n°2021.06.194 : 69

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2021-06-120 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 2 juin 2021

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

2021-06-121 : Commissions thématiques communautaires : modifications de la composition

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter que Monsieur Christophe DARDENNE intègre les commissions thématiques communautaires « développement économique » et « tourisme »
- d'accepter que Madame Monique JULIEN intègre les commissions thématiques communautaires « Ressources humaines », « Marchés publics » et « Gemapi » ,

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2021-06-122 : Gours : prescription de la modification du PLU

Le Conseil communautaire décide :

- d'engager une procédure de modification du PLU pour répondre aux objectifs précités ;
- de donner autorisation au président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

2021-06-123 : Saint Médard de Guzières : délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Médard-de-Guizières pour ces seules parcelles E 549, 559, 704, 990, 992, 564, 753, 756, 754, 755, 556, lorsqu'elles feront l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine sur la commune de Saint-Médard-de-Guizières pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées E 549, 559, 704, 990, 992, 564, 753, 756, 754, 755, 556.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-06-124 : Vayres : délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour les seules parcelles AN 90 et 91, ayant fait l'objet de DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à L'EPF sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées AN 90 et 91.

Cf. plan joint à la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-06-125 : Vayres : délégation du droit de préemption urbain à Gironde Habitat

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour la seule parcelle AH 101, ayant fait l'objet d'une DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur la parcelle cadastrée AH 101.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-06-126 : Office de Tourisme Intercommunal : subvention 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention annuelle d'un montant de 480 000 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 16 décembre 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2021-06-127 : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) établi suite au contrôle des comptes et de la gestion de La Cali

Le Conseil communautaire prend acte de la communication de ce rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2021-06-128 : Soutien aux investissements : "La Randonnerie" à Guîtres :

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 3 726 € à la société LA RANDONNERIE pour soutenir la création de son activité ;
- signer la convention de partenariat.

2021-06-129 : Soutien aux investissements : "La Guinguette" à Guîtres

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 4 237 € à la société LA GUINGUETTE pour soutenir la création de son activité
- signer la convention de partenariat.

2021-06-130 : Soutiens aux investissements : Société TBE à Libourne

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 140 000 € à la société TBE pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat.

TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES

Rapporteur : Monsieur Patrick MERCIER

2021-06-131 : Tarification et modalités de prise en charge dans les transports scolaires

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs et critères d'accès aux services de transport scolaire tels que définis à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou convention permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2021-06-132 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget principal de La Cali

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « budget principal » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-133 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe transport

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « transport » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-134 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe centre aquatique

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « centre aquatique » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-135 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe ZAE de Frappe

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Frappe » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-136 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe ZAE d'Eygreteau - phases 1 et 2

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « ZAE d'Eygreteau – phases 1 et 2 » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-137 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe ZAE d'Eygreteau - phases 3 et 4

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion « ZAE d'Eygreteau – phases 3 et 4 » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-138 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe pépinière d'entreprises

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « pépinière d'entreprises » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-139 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe eau potable – Libourne

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « eau Libourne » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-140 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe eau potable - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « eau Les Billaux / Lalande de Pomerol » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-141 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Libourne

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « assainissement collectif Libourne » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-142 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « assainissement collectif Les Billaux / Lalande de Pomerol » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-143 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin sur l'Isle

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « assainissement collectif Saint Seurin sur l'Isle » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-144 : Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe de la régie communautaire d'assainissement non collectif

Le Conseil communautaire décide que le compte de gestion du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif » dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06-145 : Vote du compte administratif 2020 : Budget principal de La Cali

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget principal de La Cali :

Section de fonctionnement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	7 398 628.00	6 107 227.17
012	Charges de personnel	15 487 004.00	14 872 465.78
014	Atténuations de produits	12 094 531.00	12 092 208.26
022	Dépenses imprévues	1 852 923.00	/
023	Virement à la section d'investissement	1 164 261.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080 200.00	2 079 806.13
65	Autres charges de gestion courante	18 684 188.00	18 498 192.20
66	Charges financières	316 000.00	267 868.09
67	Charges exceptionnelles	862 000.00	612 949.56
TOTAL		59 939 735.00	54 530 717.79

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 788 097.96	/
013	Atténuation des charges	68 779.40	39 349.73
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 620 000.00	1 583 497.02
70	Produits services, ventes diverses	1 368 192.00	1 523 150.11
73	Impôts et taxes	39 910 171.00	40 803 542.50
74	Dotations et participations	12 912 386.00	13 472 059.93
75	Autres produits de gestion courante	231 000.00	226 106.58
76	Produits financiers	0	0
77	Produits exceptionnels	41 108.64	81 202.64
TOTAL		59 939 735.00	57 728 908.51

Résultat de l'exercice : 3 198 191.32 €
Excédent N-1 : 3 788 097.96 €
Résultat de clôture : 6 986 289.28 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
020	Dépenses imprévues d'investissement	479 069.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 620 000.00	1 583 497.02
041	Opérations patrimoniales	300 000.00	40 262.15
16	Emprunts et dettes assimilées	1 067 166.90	1 018 921.76

20	Immobilisations incorporelles	1 033 420.80	233 495.32
204	Subventions d'équipement versées	3 539 551.44	1 641 672.37
21	Immobilisations corporelles	4 576 186.37	1 476 268.65
23	Immobilisations en cours	3 261 605.49	1 800 532.40
27	Autres immobilisations financières	550 000.00	530 184.89
TOTAL		16 427 000.00	8 324 834.56

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	1 233 859.09	/
021	Virement de la section de fonctionnement	1 164 261.00	/
024	Produits de cession	30 000.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080 200.00	2 079 806.13
041	Opérations patrimoniales	300 000.00	40 262.15
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 760 972.91	4 513 888.00
13	Subventions d'investissement	900 577.00	316 043.40
16	Emprunts	5 005 000.00	228.18
20	Immobilisations incorporelles	0	3 004.67
204	Subventions d'équipement versées	0	2 402.00
27	Autres immobilisations financières	952 130.00	423 529.76
TOTAL		16 427 000.00	7 379 164.29

Résultat de l'exercice : - 945 670.27 €
Excédent/Déficit N-1 : 1 233 859.09 €
Résultat de clôture : 288 188.82 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 2 726 025.07 €
Recettes : 940 479.00 €
Solde : - 1 785 546.07 €

Besoin réel de la section d'investissement : 1 497 357.25 €

2021-06-146 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe transport

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « transport » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	7 615 672.19	7 295 120.39
012	Charges de personnel	248 231.00	239 331.27
014	Atténuations de produits	5 000.00	0
022	Dépenses imprévues	6 288.81	/
023	Virement à la section d'investissement	0	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 200.00	114 797.00
65	Autres charges de gestion courante	23 608.00	19 385.65
67	Charges exceptionnelles	93 000.00	91 995.00
TOTAL		8 108 000.00	7 760 629.31

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	480 096.66	/
70	Produits services, ventes diverses	910 800.00	915 413.78
73	Impôts et taxes	2 852 003.34	3 274 191.94
74	Dotations et participations	3 385 100.00	3 425 800.00
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00	30 001.50
77	Produits exceptionnels	0	8 078.02
TOTAL		8 108 000.00	7 653 485.24

Résultat de l'exercice : - 107 144.07 €
 Excédent N-1 : 480 096.66 €
Résultat de clôture : 372 952.59 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
20	Immobilisations incorporelles	17 682.00	3 180.00
21	Immobilisations corporelles	1 031 618.00	535 054.23
TOTAL		1 049 300.00	538 234.23

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	159 212.34	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 200.00	114 797.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 210.60	186 210.60
16	Emprunts	587 677.06	0
TOTAL		1 049 300.00	301 007.60

Résultat de l'exercice : - 237 226.63 €
 Excédent/Déficit N-1 : 159 212.34 €
Résultat de clôture : - 78 014.29 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 0 €
 Recettes : 150 000.00 €
 Solde : 150 000.00 €
 Excédent réel de la section d'investissement : 71 985.71 €

2021-06-147 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe centre aquatique

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « centre aquatique » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	250 466.00	127 120.22
012	Charges de personnel	139 250.00	132 766.34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 000.00	18 315.80
65	Autres charges de gestion courante	50.00	0.52
66	Charges financières	211 134.00	162 744.95
TOTAL		619 900.00	440 947.83

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 931.88	/
74	Dotations et participations	529 968.12	500 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0	2.87
77	Produits exceptionnels	0	159.19
TOTAL		619 900.00	500 162.06

Résultat de l'exercice : 59 214.23 €
 Excédent N-1 : 89 931.88 €
Résultat de clôture : 149 146.11 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
020	Dépenses imprévues d'investissement	120 730.00	/
041	Opérations patrimoniales	600 000.00	475 752.30
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000.00	249 505.61
21	Immobilisations corporelles	292 500.00	732.00
23	Immobilisations en cours	12 046 770.00	11 047 922.32
TOTAL		13 590 000.00	11 773 912.23

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	1 672 709.99	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 000.00	18 315.80
041	Opérations patrimoniales	600 000.00	475 752.30
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 550 430.01	1 126 397.00
13	Subventions d'investissement	4 747 860.00	2 174 202.45
16	Emprunts	4 000 000.00	4 000 000.00
23	Immobilisations en cours	0	173 381.60
TOTAL		13 590 000.00	7 968 049.15

Résultat de l'exercice : - 3 805 863.08 €
 Excédent/Déficit N-1 : 1 672 709.99 €
Résultat de clôture : - 2 133 153.09 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 0.00 €
 Recettes : 2 630 000.00 €
 Solde : 2 630 000.00 €

Excédent réel de la section d'investissement : 496 846.91 €

2021-06-148 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe ZAE de Frappe

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAE de Frappe » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	82 350.00	69 859.82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 941 400.00	1 824 769.64

66	Charges financières	7 100.00	0
TOTAL		2 030 850.00	1 894 629.46

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 198.03	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 244 575.16	1 233 217.16
70	Produits services, ventes diverses	680 015.00	750 008.00
74	Dotations et participations	28 997.00	0
75	Autres produits de gestion courante	76 064.81	68 804.30
77	Produits exceptionnels	0	2 655.38
TOTAL		2 030 850.00	2 054 684.84

Résultat de l'exercice : 160 055.38 €
 Excédent N-1 : 1 198.03 €
Résultat de clôture : 161 253.41 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	664 694.78	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 244 575.16	1 233 217.16
16	Emprunts et dettes assimilées	887 130.06	423 529.76
TOTAL		2 796 400.00	1 656 746.92

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 941 400.00	1 824 769.64
16	Emprunts	855 000.00	855 000.00
TOTAL		2 796 400.00	2 679 769.64

Résultat de l'exercice : 1 023 022.72 €
 Excédent/Déficit N-1 : - 664 694.78 €
Résultat de clôture : 358 327.94 €

2021-09-149 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe ZAE d'Eygreateau - phases 1 et 2

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAE d'Eygreateau – phases 1 et 2 » de La Cali :

Section de fonctionnement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
66	Charges financières	18 750.00	16 893.59
TOTAL		18 750.00	16 893.59

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.34	/

77	Produits exceptionnels	18 749.66	16 893.59
TOTAL		18 750.00	16 893.59

Résultat de l'exercice : 0.00 €
Excédent N-1 : 0.34 €
Résultat de clôture : 0.34 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	275 000.00	269 670.89
TOTAL		275 000.00	269 670.89

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
16	Emprunts	275 000.00	269 670.89
TOTAL		275 000.00	269 670.89

Résultat de l'exercice : 0.00 €
Excédent/Déficit N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 0.00 €

2021-06-150 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe ZAE d'Eygreteau - phases 3 et 4

Le Conseil communautaire constate l'absence de crédits votés et l'absence d'exécution au titre de l'année 2020 pour le budget annexe « ZAE d'Eygreteau – phases 3 et 4 ».

2021-06-151 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe pépinière d'entreprises

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « pépinière d'entreprises » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	58 350.00	47 239.63
012	Charges de personnel	74 072.27	71 396.59
023	Virement à la section d'investissement	8 977.73	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500.00	1 357.80
65	Autres charges de gestion courante	200.00	0
67	Charges exceptionnelles	200.00	0
TOTAL		143 300.00	119 994.02

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 318.01	/
70	Produits services, ventes diverses	17 981.99	27 073.32
75	Autres produits de gestion courante	98 000.00	95 174.32
77	Produits exceptionnels	0	200.26
TOTAL		143 300.00	122 447.90

Résultat de l'exercice : 2 453.88 €
 Excédent N-1 : 27 318.01 €
Résultat de clôture : 29 771.89 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00	237.66
21	Immobilisations corporelles	28 000.00	5 090.97
TOTAL		29 000.00	5 238.63

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	16 115.75	/
021	Virement de la section de fonctionnement	8 977.73	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500.00	1 357.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 406.52	1 406.52
16	Emprunts	1 000.00	1 092.50
TOTAL		29 000.00	3 856.82

Résultat de l'exercice : - 1 471.81 €
 Excédent/Déficit N-1 : 16 115.75 €
Résultat de clôture : 14 643.94 €

2021-06-152 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe eau potable - Libourne

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « eau Libourne » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	85 450.00	58 212.92
012	Charges de personnel	31 000.00	30 977.56
022	Dépenses imprévues	10 000.17	/
023	Virement à la section d'investissement	296 349.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000.00	161 140.00
66	Charges financières	44 000.00	34 217.08
TOTAL		644 799.17	284 547.56

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000.00	4 403.00
70	Produits services, ventes diverses	367 000.00	417 790.39
75	Autres produits de gestion courante	11 223.00	10 646.23
77	Produits exceptionnels	261 576.17	261 576.17
TOTAL		644 797.17	694 415.79

Résultat de l'exercice : 409 868.23 €
 Excédent N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 409 868.23 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00	4 403.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00	2 134.04
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000.00	107 530.52
23	Immobilisations en cours	1 366 300.00	843 047.28
TOTAL		1 601 300.00	957 114.84

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	296 349.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 000.00	161 140.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00	2 134.04
10	Dotations, fonds divers et réserves	420 901.00	221 735.93
16	Emprunts	600 000.00	400 000.00
27	Autres immobilisations financières	6 050.00	0
TOTAL		1 601 300.00	785 009.97

Résultat de l'exercice : - 172 104.87 €
 Excédent/Déficit N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : - 172 104.87 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 2 266.82 €
 Recettes : 134 461.00 €
 Solde : 132 194.19 €
 Besoin réel de la section d'investissement : 39 910.69 €

2021-06-153 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe eau potable - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « eau Les Billaux – Lalande de Pomerol » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	118 000.00	1 661.33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000.00	5 658.00
TOTAL		150 000.00	7 319.33

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
002	Résultat d'exploitation reporté	130 099.01	/
70	Produits services, ventes diverses	19 900.99	88 726.78
76	Produits financiers	0	17.06
TOTAL		150 000.00	88 743.84

Résultat de l'exercice : 88 743.84 €
 Excédent N-1 : 130 099.01 €
Résultat de clôture : 211 523.52 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
23	Immobilisations en cours	36 000.00	0
TOTAL		36 000.00	0

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000.00	5 658.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000.00	0
TOTAL		36 000.00	5 658.00

Résultat de l'exercice : 5 658.00 €
 Excédent/Déficit N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 5 658.00 €

2021-06-154 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Libourne

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif Libourne » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	210 740.00	53 564.85
012	Charges de personnel	282 940.00	232 956.92
022	Dépenses imprévues	15 000.00	/
023	Virement à la section d'investissement	258 336.67	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	735 000.00	672 738.00
65	Autres charges de gestion courante	20.00	1.32
66	Charges financières	375 000.00	354 740.73
67	Charges exceptionnelles	15 000.00	1 071.64
TOTAL		1 892 036.67	1 315 073.46

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	111 000.00	104 561.56
70	Produits services, ventes diverses	1 704 400.00	1 379 423.86
74	Subventions d'exploitation	0	3 564.00
75	Autres produits de gestion courante	5 550.00	5 543.83
77	Produits exceptionnels	71 086.67	398 282.77
TOTAL		1 892 036.67	1 891 376.02

Résultat de l'exercice : 576 302.56 €
 Excédent N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 576 302.56 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 000.00	104 561.56
041	Opérations patrimoniales	410 000.00	136 777.68
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000.00	720 777.86
21	Immobilisations corporelles	760 799.01	1 605.60
23	Immobilisations en cours	6 858 277.06	3 524 515.86
4581	Opérations pour compte de tiers	287 000.00	117 474.70
TOTAL		9 196 076.07	4 605 713.26

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	258 336.67	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	735 000.00	672 738.00
041	Opérations patrimoniales	410 000.00	136 777.68
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 709 889.09	211 222.09
13	Subventions	200 000.00	0
16	Emprunts	5 577 060.31	3 500 000.00
27	Autres immobilisations financières	19 790.00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	287 000.00	122 989.70
TOTAL		9 196 076.07	4 643 727.47

Résultat de l'exercice : 38 014.21 €
 Excédent/Déficit N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 38 014.21 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 78 875.74 €
 Recettes : 542 283.00 €
 Solde : 463 407.26 €

Excédent réel de la section d'investissement : 501 421.47 €

2021-06-155 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif Les Billaux – Lalande de Pomerol » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	94 000.00	92 716.00
012	Charges de personnel	500.00	409.76
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	0
66	Charges financières	46 000.00	32 514.19
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	0
TOTAL		255 000.00	125 639.95

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 500.00	12 624.00
70	Produits services, ventes diverses	210 000.00	148 848.90
74	Subventions d'exploitation	0	11 282.00
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00	0
77	Produits exceptionnels	500.00	360.18
TOTAL		255 000.00	173 115.08

Résultat de l'exercice : 47 475.13 €
 Excédent N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 47 475.13 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500.00	12 624.00
020	Dépenses imprévues	60 020.13	/
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000.00	52 561.68
23	Immobilisations en cours	902 939.00	657 721.88
TOTAL		1 050 459.13	722 907.56

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
001	Solde d'exécution reporté	666 217.96	/
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 991.17	18 991.17
13	Subventions	3 250.00	0
16	Emprunts	100 000.00	100 000.00
TOTAL		1 050 459.13	118 991.17

Résultat de l'exercice : - 603 916.39 €
 Excédent/Déficit N-1 : 666 217.96 €
Résultat de clôture : 62 301.57 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 55 543.31 €
 Recettes : 107 893.00 €
 Solde : 52 349.69 €

Excédent réel de la section d'investissement : 114 651.26 €

2021-06-156 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin sur l'Isle

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement collectif Saint Seurin sur l'Isle » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	10 319.35	2 772.00
012	Charges de personnel	13 000.00	0
022	Dépenses imprévues	2 400.00	/
023	Virement à la section d'investissement	140 000.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 015.65	86 470.00
66	Charges financières	11 135.00	9 917.48
TOTAL		272 870.00	99 159.48

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 719.41	25 689.95
70	Produits services, ventes diverses	170 854.81	106 436.74
74	Subventions d'exploitation	5 246.00	8 090.00
77	Produits exceptionnels	71 049.78	71 049.78
TOTAL		272 870.00	211 266.47

Résultat de l'exercice : 112 106.99 €
 Excédent N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 112 106.99 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 719.41	25 689.95
020	Dépenses imprévues	34 420.50	/
16	Emprunts et dettes assimilées	61 940.27	48 000.00
20	Immobilisations incorporelles	109 978.21	13 507.17
21	Immobilisations corporelles	2 000.00	0
23	Immobilisations en cours	858 436.91	172 319.75
TOTAL		1 092 495.00	259 516.87

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	140 000.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 015.65	86 470.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	442 479.08	442 479.08
13	Subventions	114 000.27	0
16	Emprunts	300 000.00	0
TOTAL		1 092 495.00	528 949.08

Résultat de l'exercice : 269 432.21 €
 Excédent/Déficit N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 269 432.21 €
Reste à réaliser :
 Dépenses : 254 829.75 €
 Recettes : 0.00 €
 Solde : - 254 829.75 €
 Excédent réel de la section d'investissement : 14 602.46 €

2021-06-157 : Vote du compte administratif 2020 : Budget annexe de la régie communautaire d'assainissement non collectif

Le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2020 du budget annexe «régie communautaire d'assainissement non collectif » de La Cali :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	17 500.00	564.36
65	Autres charges de gestion courante	250.00	0
67	Charges exceptionnelles	250.00	0
TOTAL		18 000.00	564.36

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2020	Réalisé 2020
70	Produits services, ventes diverses	16 603.72	675.00
77	Produits exceptionnels	1 396.28	1 396.28
TOTAL		18 000.00	2 071.28

Résultat de l'exercice : 1 506.92 €
 Excédent N-1 : 0.00 €
Résultat de clôture : 1 506.92 €

2021-06-158 : Affectation des résultats 2020 : budget principal de La Cali et du budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin sur l'Isle clos au 31 décembre 2020

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 du budget principal et du budget annexe « assainissement collectif Saint Seurin sur l'Isle » selon le tableau figurant ci-dessous :

Budget principal

	Budget principal CA 2020	BA AC St Seurin CA 2020	TOTAL CA 2020
Résultat section de fonctionnement à affecter			
Résultat exercice	3 198 191.32	112 106.99	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	3 788 097.96	0	
Résultat de clôture à affecter	6 986 298.28	112 106.99	7 098 396.27
Besoin réel de financement de la section investissement			
Résultat exercice	- 945 670.27	269 432.21	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	1 233 859.09	0	
Résultat comptable cumulé(D OU R 001)	288 188.82	269 432.21	557 621.03
Dépenses investissement engagées non mandatées	2 726 025.07	* 254 829.75	
Recettes d'investissement restant à réaliser	940 479,00		
Solde des restes à réaliser	- 1 785 546.07		-1 785 546.07
Besoin réel de financement	- 1 497 357.25	269 432.21	-1 227 925.04
Affectation du résultat de fonctionnement			
Résultat excédentaire			7 098 396.27
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			1 227 925,04
En dotation complémentaire en réserve			1 958 364,24

(recette budgétaire au compte R 1068)			
sous total (R 1068)			3 186 289,28
En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			3 912 106,99

* Le montant des restes à réaliser du budget annexe assainissement Saint Seurin sur l'Isle figure ici pour mémoire et n'influe pas sur les résultats définitifs. En effet, ils seront repris en dépenses par le SIAEPAVID qui a repris ce budget au 1^{er} janvier 2021.

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	3 912 106,99 €	/	3 186 289,28 €	557 621,03 €

2021-06-159 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe transport

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « transport » :

Budget annexe transport

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – déficit	-107 144.07 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	480 096.66 €
Résultat de clôture à affecter	372 952.59 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	-237 226.63 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	159 212.34 €
Résultat comptable cumulé	-78 014.29 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	150 000.00 €
Solde des restes à réaliser	150 000.00 €
Excédent (+) réel de financement	71 985.71 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
Total 1068	0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	372 952.59 €
Report D 001 :	78 014.29 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	372 952.59 €	78 014.29 €	/	/

2021-06-160 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe centre aquatique

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « centre aquatique » :

Budget annexe centre aquatique

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	59 214.23 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	89 931.88 €
Résultat de clôture à affecter	149 146.11 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	-3 805 863.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	1 672 709.99 €
Résultat comptable cumulé	-2 133 153.09 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	2 630 000.00 €
Solde des restes à réaliser	2 630 000.00 €
Excédent (+) réel de financement	496 846.91 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	149 146.11 €
Report D 001 :	2 133 153.09 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	149 146.11 €	2 133 153.09 €	/	/

2021-06-161 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe ZAE de Frappe

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « ZAE de Frappe » :

Budget annexe ZAE de Frappe

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	160 055.38 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	1 198.03 €
Résultat de clôture à affecter	161 253.41 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – excédent	1 023 022.72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	-664 694.78 €
Résultat comptable cumulé	358 327.94 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent (+) réel de financement	358 327.94 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	161 253.41 €
Report R 001 :	358 327.94 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	161 253.41 €	/	/	358 327.94 €

2021-06-162 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe ZAE d'Eygreteau - phases 1 et 2

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « ZAE d'Eygreteau – phases 1 et 2 » :

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	0.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	0.34 €
Résultat de clôture à affecter	0.34 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	0.00 €
Résultat comptable cumulé	0.00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent (+) réel de financement	0.00 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	0.34 €
Report R 001 :	0.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	0.34 €	/	/	/

2021-06-163 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe pépinière d'entreprises

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « pépinière d'entreprises » :

Budget annexe pépinière d'entreprises

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	2 453.88 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	27 318.01 €
Résultat de clôture à affecter	29 771.89 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	-1 471.81 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	16 115.75 €
Résultat comptable cumulé	14 643.94 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Excédent (+) réel de financement	14 643.94 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	29 771.89 €
Report R 001 :	14 643.94 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	29 771.89 €	/	/	14 643.94 €

2021-06-164 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe eau potable - Libourne

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « eau Libourne » :

Budget annexe eau Libourne

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	409 868.23 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	0.00 €
Résultat de clôture à affecter	409 868.23 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	-172 104.87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	0.00 €
Résultat comptable cumulé	-172 104.87 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 266.82 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	134 461.00 €

Solde des restes à réaliser	132 194.18 €
Besoin (-) réel de financement	39 910.69 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	39 910.69 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0.00 €
Total 1068	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	369 957.54 €
Report D 001 :	172 104.87 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	369 957.54 €	172 104.87 €	39 910.69 €	/

2021-06-165 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe eau potable - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « eau Les Billaux - Lalande de Pomerol » :

Budget annexe eau Les Billaux - Lalande de Pomerol

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	81 424.51 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	130 099.01 €
Résultat de clôture à affecter	211 523.52 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – excédent	5 658.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	0.00 €
Résultat comptable cumulé	5 658.00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent (-) réel de financement	5 658.00 €
II- Affectation des résultats	

Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	€
Total 1068	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	211 523.52 €
Report R 001 :	5 658.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	211 523.52 €	/	€	5 658.00 €

2021-06-166 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe assainissement collectif - Libourne

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « assainissement collectif Libourne » :

Budget annexe AC Libourne

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	576 302.56 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	0.00 €
Résultat de clôture à affecter	576 302.56 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – excédent	38 014.21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	0.00 €
Résultat comptable cumulé	38 014.21 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	78 875.74 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	542 283.00 €
Solde des restes à réaliser	463 407.26 €
Excédent (+) réel de financement	501 421.47 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	€

Total 1068	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	576 302.56 €
Report R 001 :	38 014.21 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	576 302.56 €	/	€	38 014.21 €

2021-06-167 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe assainissement collectif - Les Billaux - Lalande de Pomerol

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « Assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol » :

Budget annexe AC Les Billaux Lalande de Pomerol

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	47 475.13 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	0.00 €
Résultat de clôture à affecter	47 475.13 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – déficit	-603 916.39 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	666 217.96 €
Résultat comptable cumulé	62 301.57 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	55 543.31 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	107 893.00 €
Solde des restes à réaliser	52 349.69 €
Excédent (+) réel de financement	114 651.26 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	€
Total 1068	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	47 475.13 €

Report R 001 :	62 301.57 €
-----------------------	--------------------

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	47 475.13 €	/	€	62 301.57 €

2021-06-168 : Affectation des résultats 2020 : budget annexe de la régie communautaire d'assainissement non collectif

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif » :

Budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif »

I- Rappel des résultats 2020	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	1 506.92 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	0.00 €
Résultat de clôture à affecter	1 506.92 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement – excédent	0.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	0.00 €
Résultat comptable cumulé	0.00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent (-) réel de financement	0.00 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	€
Total 1068	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 506.92 €
Report R 001 :	0.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	1 506.92 €	/	€	/

2021-06-169 : Budget principal : décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	6 924 093,00 €	144 000,00 €	7 068 093,00 €
.012	Charges de personnel	15 973 628,00 €		15 973 628,00 €
.014	Atténuation de produits	11 964 030,00 €		11 964 030,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 560 156,00 €	931 439,01 €	21 491 595,01 €
66	Charges financières	245 326,00 €		245 326,00 €
67	Charges exceptionnelles	349 490,00 €	209 836,51 €	559 326,51 €
.022	Dépenses imprévues	471 777,00 €	-80 000,00 €	391 777,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	600 000,00 €	1 540 372,00 €	2 140 372,00 €
.042	Amortissement	2 152 900,00 €		2 152 900,00 €
		59 241 400,00 €	2 745 647,52 €	61 987 047,52 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP TOTAL 2021
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €		40 000,00 €
70	Produits des services	1 950 102,00 €		1 950 102,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	39 148 098,00 €	2 436 192,01 €	41 584 290,01 €
74	Subventions d'exploitation	13 995 207,00 €	149 619,00 €	14 144 826,00 €
75	Autres produits de gestion courante	221 000,00 €		221 000,00 €
77	Produits exceptionnels	15 993,00 €		15 993,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	71 000,00 €		71 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 800 000,00 €	159 836,51 €	3 959 836,51 €
		59 241 400,00 €	2 745 647,52 €	61 987 047,52 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
10	Dotations	0,00 €	269 432,21 €	269 432,21 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 005 037,93 €		1 005 037,93 €
20	Immobilisations incorporelles	1 051 666,00 €		1 051 666,00 €
204	Subventions d'équipement	3 081 540,00 €		3 081 540,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 090 974,00 €		8 090 974,00 €
23	Immobilisations en cours	2 005 710,00 €		2 005 710,00 €
27	Autres immobilisations financières	406 672,00 €		406 672,00 €
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €		500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	71 000,00 €		71 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	505 000,00 €		505 000,00 €
	Report	2 726 025,07 €		2 726 025,07 €
		19 443 625,00 €	269 432,21 €	19 713 057,21 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP TOTAL 2021
.024	Produits de cessions	864 600,00 €		864 600,00 €
10	FCTVA	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €
1068	Dotation	3 186 289,28 €		3 186 289,28 €
13	Subventions	505 523,00 €		505 523,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	9 040 644,90 €	-1 540 372,00 €	7 500 272,90 €
27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €		60 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	600 000,00 €	1 540 372,00 €	2 140 372,00 €
.040	Amortissement	2 152 900,00 €		2 152 900,00 €
.041	Opérations patrimoniales	505 000,00 €		505 000,00 €
.001	Excédent reporté	288 188,82 €	269 432,21 €	557 621,03 €
	Report	940 479,00 €		940 479,00 €
		19 443 625,00 €	269 432,21 €	19 713 057,21 €

2021-06-170 : Budget annexe transport - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe transport comme suit :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	7 842 046,00 €		7 842 046,00 €
.012	Charges de personnel	241 536,00 €		241 536,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €		5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 720,00 €		8 720,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	41 650,00 €	-5 000,00 €	36 650,00 €
.042	Amortissement	150 800,00 €		150 800,00 €
		8 289 752,00 €	0,00 €	8 289 752,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
70	Produits des services	865 999,41 €		865 999,41 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 100 000,00 €		3 100 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	3 920 800,00 €		3 920 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €		30 000,00 €
.002	Excédent reporté	372 952,59 €		372 952,59 €
		8 289 752,00 €	0,00 €	8 289 752,00 €

1-06-171 : Budget annexe centre aquatique : décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe centre aquatique comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	1 028 739,00 €		1 028 739,00 €
.012	Charges de personnel	1 198 544,00 €		1 198 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €		50,00 €
66	Charges financières	270 070,00 €		270 070,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	11 277,00 €		11 277,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	550 000,00 €	-300 000,00 €	250 000,00 €
.042	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
70	Produits des services	1 379 033,89 €		1 379 033,89 €
74	Subventions d'exploitation	1 550 000,00 €		1 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	149 146,11 €		149 146,11 €
		3 078 180,00 €	0,00 €	3 078 180,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €		550 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	514 643,91 €		514 643,91 €
23	Immobilisations en cours	7 047 749,00 €		7 047 749,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
.001	Déficit reporté	2 133 153,09 €		2 133 153,09 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
10	FCTVA	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
13	Subventions	1 646 046,00 €		1 646 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 150 000,00 €	300 000,00 €	4 450 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	550 000,00 €	-300 000,00 €	250 000,00 €
.040	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
	Reports	2 630 000,00 €		2 630 000,00 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

2021-06-172 : Budget annexe ZAE de Frappe - décision modificative n° 1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe zone d'activités de Frappe comme suit :

DM N°1 - BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
66	Charges financières	14 450,00 €	0,00 €	14 450,00 €
.042	Variation des stocks	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
		254 450,00 €	1 000,00 €	255 450,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
70	Ventes	52 850,00 €	0,00 €	52 850,00 €
74	Dotations et participations	28 997,00 €	0,00 €	28 997,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 349,59 €	0,00 €	11 349,59 €
.042	Variation des stocks	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
.002	Excédent reporté	161 253,41 €	0,00 €	161 253,41 €
		254 450,00 €	1 000,00 €	255 450,00 €

DM N°1 - BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes	855 000,00 €	0,00 €	855 000,00 €
.040	Variation des stocks	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
.001	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		855 000,00 €	1 000,00 €	856 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes	256 672,06 €	1 000,00 €	257 672,06 €
.040	Variation des stocks	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
.001	Résultat reporté	358 327,94 €	0,00 €	358 327,94 €
		855 000,00 €	1 000,00 €	856 000,00 €

2021-06-173 : Budget annexe eau potable Libourne - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe eau Libourne comme suit :

**BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE- SECTION
D'EXPLOITATION - DM1 - 2021**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	86 338,00 €	0,00 €	86 338,00 €
.012	Charges de personnel	48 400,00 €	0,00 €	48 400,00 €
66	Charges financières	35 162,00 €	0,00 €	35 162,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	406 000,00 €	0,00 €	406 000,00 €
.042	Amortissement	163 500,00 €	0,00 €	163 500,00 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
70	Produits des services	331 342,46 €	0,00 €	331 342,46 €
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €	0,00 €	43 500,00 €
.042	Amortissements subvention	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	369 957,54 €	0,00 €	369 957,54 €
		749 400,00 €	0,00 €	749 400,00 €

**BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE - SECTION
D'INVESTISSEMENT - DM1 - 2021**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
16	Emprunts	139 877,31 €	0,00 €	139 877,31 €
23	Immobilisations corporelles	1 824 414,00 €	0,00 €	1 824 414,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155 841,87 €	16 263,00 €	172 104,87 €
	Report	2 266,82 €	0,00 €	2 266,82 €
		2 227 000,00 €	16 263,00 €	2 243 263,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	314 754,00 €	16 263,00 €	331 017,00 €
13	Subventions d'investissement	158 285,00 €	0,00 €	158 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	950 000,00 €	0,00 €	950 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	406 000,00 €	0,00 €	406 000,00 €
.040	Amortissement	163 500,00 €	0,00 €	163 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Report	134 461,00 €	0,00 €	134 461,00 €
		2 227 000,00 €	16 263,00 €	2 243 263,00 €

2021-06-174 : Budget annexe eau potable Les Billaux - Lalande de Pomerol - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe eau Les Billaux/Lalande de Pomerol comme suit :

**BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL -
SECTION D'EXPLOITATION - DM1**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	233 180,00 €	26 342,00 €	259 522,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.042	Amortissement	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
		265 180,00 €	26 342,00 €	291 522,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
70	Produits des services	79 998,48 €	0,00 €	79 998,48 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	185 181,52 €	26 342,00 €	211 523,52 €
		265 180,00 €	26 342,00 €	291 522,00 €

**BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL -
SECTION D'INVESTISSEMENT - DM 1**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	64 000,00 €	-26 342,00 €	37 658,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		64 000,00 €	-26 342,00 €	37 658,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement	32 000,00 €	-26 342,00 €	5 658,00 €
		64 000,00 €	-26 342,00 €	37 658,00 €

2021-06-175 : Budget annexe assainissement collectif Libourne - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif Libourne comme suit :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE- SECTION
D'EXPLOITATION - DM1 - 2021**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	219 650,00 €	0,00 €	219 650,00 €
.012	Charges de personnel	289 693,00 €	0,00 €	289 693,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	0,00 €	20,00 €
66	Charges financières	385 967,00 €	0,00 €	385 967,00 €
67	Charges exceptionnelles	750 196,10 €	0,00 €	750 196,10 €
.022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	791 269,90 €	55 823,56 €	847 093,46 €
.042	Amortissement	682 000,00 €	0,00 €	682 000,00 €
		3 148 796,00 €	55 823,56 €	3 204 619,56 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
70	Produits des services	2 141 000,00 €	0,00 €	2 141 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 117,00 €	0,00 €	47 117,00 €
77	Autres produits de gestion courante	327 200,00 €	0,00 €	327 200,00 €
.042	Amortissement	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	520 479,00 €	55 823,56 €	576 302,56 €
		3 148 796,00 €	55 823,56 €	3 204 619,56 €

2021-06-176 : Budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif Les Billaux/Lalande de Pomerol comme suit :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF BILLAUX-
LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION - DM1**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
.011	Charges à caractère général	183 500,00 €	-2 000,00 €	181 500,00 €
66	Charges financières	32 670,00 €	0,00 €	32 670,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	-9 876,00 €	20 124,00 €
.042	Amortissement	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
		259 170,00 €	-9 876,00 €	249 294,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
70	Produits des services	167 318,87 €	0,00 €	167 318,87 €
.042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500,00 €	0,00 €	34 500,00 €
.002	Résultat d'exploitation reporté	57 351,13 €	-9 876,00 €	47 475,13 €
		259 170,00 €	-9 876,00 €	249 294,00 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX-
LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT - DM 1**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00 €	0,00 €	59 000,00 €
23	Immobilisations en cours	200 956,69 €	0,00 €	200 956,69 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 500,00 €	0,00 €	34 500,00 €
	Report	55 543,31 €	0,00 €	55 543,31 €
		350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 1	BP VOTE 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	123 681,43 €	0,00 €	123 681,43 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €	-9 876,00 €	20 124,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement	52 425,57 €	9 876,00 €	62 301,57 €
	Reports	107 893,00 €	0,00 €	107 893,00 €
		350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €

2021-06-177 : Budget annexe assainissement collectif La Cali - Saint Seurin sur l'Isle - transfert des excédents au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des vallées de l'Isle et de la Dronne - SIAEPAVID

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif de Saint Seurin sur l'Isle réintégrés au budget principal vers le SIAEPAVID :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 159 833.51 € (article 678)

Résultat de l'exercice 2020 : 112 106 .99 €

Corrigé par des opérations relevant de 2020 imputées sur le budget principal de La Cali en 2021 pour 47 726.52 € (recette pour 49 976.52 €, dépenses pour 2 250 €)

Excédent d'investissement pour un montant de 269 432.21 € (article 1068)

Pour mémoire les restes à réaliser en dépenses d'un montant 254 829.75 € du budget annexe assainissement de Saint Seurin sur l'Isle seront repris par le SIAEPAVID.

- d'autoriser le Receveur à procéder au transfert de ces résultats,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-178 : Information sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'année 2021

Le Conseil communautaire prend acte de l'avis émis par le Bureau communautaire de répartir, au titre de l'année 2021, le FPIC selon la procédure de droit commun.

2021-06-179 : Validation des durées d'amortissement pour les budgets soumis à la nomenclature M4

Le Conseil communautaire décide de valider les nouvelles durées d'amortissement pour les budgets soumis à la nomenclature M4.

2021-06-180 : Création des tarifs des terrasses sur le domaine public portuaire

Le Conseil Communautaire décide:

- de créer les tarifs suivants concernant les terrasses du domaine public portuaire de La Cali à compter du 19 mai 2021 :

Type de terrasse :	Tarif TTC en € au m2 mensuel :
Terrasses couvertes fermées	4,96 €
Terrasses couvertes non fermées	3,35 €
Ouvertes	3,04 €

Ces tarifs tiennent compte des avantages de toute nature procurés à l'occupant, ils seront réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

2021-06-181 : Création des tarifs de location de l'état major et du parking de l'ESOG à Libourne

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à instaurer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2021 :

1 - le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public lors de tournages de films à caractère commercial comme suit :

État Major ESOG	400 € par jour
Barnum cuisine	200 € par jour

2 - Pour information - Réservation de place de stationnement (payant sur le domaine public ville de Libourne):

Jusqu'à trois places de stationnement : gratuit

A partir de la quatrième place de stationnement : 2€/place/jour »

2021-06-182 : Création du tarif d'adhésion annuelle aux espaces jeunes du territoire

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2021, le tarif d'adhésion annuelle permettant d'accéder à tous les espaces jeunes communautaires et aux dispositifs proposés :

- 1 € du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021

2021-06-183 : Additif et modification des tarifs de la Calinésie au 1^{er} juillet 2021 et des conditions générales de ventes (CGV)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à accepter la création et l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2021 :

La Location du bassin pour les scolaires :

Durée de la location 45 minutes	CALI	Hors Cali
Bassin sportif	22 €	33 €
Bassin d'échauffement	11 €	16.50 €

La gratuité de l'entrée Parc Aquatique sur présentation du coupon Entrée Calinésie « chéquier jeunes Cali » pendant la période estivale.

- à accepter la modification de l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Les tarifs unitaires « entrée piscine » sont applicables sur les deux périodes
La grille tarifaire annexée annule et remplace la précédente.

- à accepter les nouvelles conditions générales de ventes annexées.

**2021-06-184 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre La Cali et l'entreprise MAS
BTP**

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel et tous les documents relatifs à cette délibération.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2021-06-185 : Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : subvention 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 11 127,72 € à l'ADIL pour l'année 2021,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

2021-06-186 : Association Le Lien : subvention 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- soutenir à hauteur de 40 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2021, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

2021-06-187 : Fonds de Solidarité Logement (FSL) : cotisation 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 38 947,02 € pour l'année 2021,
- et à signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

2021-06-188 : Attribution d'une participation financière à Clairsienne pour l'opération Petite Cabane à Coutras

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Clairsienne une participation financière de 49 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Clairsienne (« liste des logements financés par La Cali auprès de Clairsienne ouvrant droit à des réservations de logements ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

2021-06-189 : Attribution d'une participation financière à Domofrance pour l'opération 11, rue Montesquieu à Libourne

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Domofrance une participation financière de 25 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Domofrance («*liste des logements financés par La Cali auprès de Domofrance ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

2021-06-190 : Attribution d'une participation financière à Immobilière Atlantic Aménagement pour l'opération avenue des Cavernes à Izon

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Immobilière Atlantic Aménagement une participation financière de 69 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Immobilière Atlantic Aménagement («*liste des logements financés par La Cali auprès de Immobilière Atlantic Aménagement ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

2021-06-191 : Installation de la Conférence Intercommunale du Logement

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'engagement des démarches pour la mise en place de la conférence intercommunale du logement,

- de déléguer au président de La Cali ou à son représentant l'organisation de la constitution de la conférence intercommunale du logement et de ses trois collègues,

- d'autoriser le président de La Cali ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

2021-06-192 : Lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement et d'information du demandeur

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver l'engagement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social ;

- d'approuver la grille de cotation annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le président de La Cali ou son représentant à la mettre en œuvre, afin de répondre à l'échéance réglementaire du 1^{er} septembre 2021 ;

- d'autoriser le Président de La Cali ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

2021-06-193 : OPAH-RU/ORI commune de Coutras - Approbation de demande de mise à enquête publique du dossier d'enquête préalable à la DUP

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du premier programme de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) menée sur le centre ancien de la commune de Coutras portant sur 6 immeubles ;

- de solliciter de Madame la Préfète la mise à l'enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé

de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit de La Cali ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-194 : Approbation de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle entre la Ville de Libourne, la Communauté d'agglomération du libournais et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle n°17-33-037 d'action foncière pour la Ville de Libourne ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

2021-06-195 : Aides exceptionnelles venant compenser l'arrêt de financement de la Mutualité Sociale Agricole au titre de l'ancienne Prestation de Service Enfance Jeunesse

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder au titre de l'exercice 2021 les aides exceptionnelles suivantes et de procéder aux mises en paiement selon le détail ci-dessous :

COMMUNES BENEFICIAIRS AU TITRE DU CEJ	AIDES MSA A REVERSER AUX COMMUNES	AIDES EXCEPTIONNELLES 2021 DE LA CALI	TOTAL 2021 A VERSER PAR LA CALI
ABZAC	310,56 €	854,04 €	1 164,60 €
SAINT MEDARD	493,23 €	1 356,37 €	1 849,60 €
COUTRAS	803,14 €	2 208,66 €	3 011,80 €
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	300,13 €	825,35 €	1 125,48 €
GUITRES	206,36 €	567,47 €	773,83 €
SAINT DENIS DE PILE	307,24 €	844,89 €	1 152,13 €
LIBOURNE	84,81 €	233,24 €	318,05 €
TOTAL	2 505,47 €	6 890,02 €	9 395,49 €

- à signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2021-06-196 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire décide :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au centre aquatique,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur principal des APS de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur des APS au centre aquatique,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire principal de 1^{ère} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire principal de 2^{ème} classe,

- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (16,50/35^{ème}) d'adjoint d'animation et la création d'un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1^{er} juillet 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal et la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché avec effet au 1^{er} septembre 2021.

2021-06-197 : Régime Indemnitare : RIFSEEP

Le Conseil communautaire décide :

- d'instaurer le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel ainsi que les primes et indemnités tels que définis dans le règlement joint,

- d'approuver les principes et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire dans les conditions fixées par le règlement joint à la présente délibération,

- d'abroger les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire de même nature et aux primes annuelles,

- de compléter par la présente délibération les délibérations relatives aux primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP et plus particulièrement celles relatives au régime des astreintes,

- de mettre en œuvre les dispositions détaillées dans le règlement joint à compter du 1^{er} juillet 2021,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire de même nature et aux primes annuelles à l'exception de la délibération antérieure à 1984 relative à la prime de départ en retraite. Elle complète par ailleurs les délibérations relatives aux primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP.

Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

2021-06-198 : Règlement général relatif à l'organisation du temps de travail

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le règlement général relatif à l'organisation du temps de travail des agents communautaires joint à la présente délibération et dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2022,

- d'abroger, à cette même date, les règlements relatifs à la définition, à la durée et à l'organisation du temps de travail en vigueur au sein de La CALI depuis la fusion-extension intervenue le 1^{er} janvier 2017,

- de donner délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour apporter, dans le cadre du Comité technique, les modifications de ce règlement rendues nécessaires par de futures évolutions législative, réglementaire ou organisationnelle, à l'exception de celles concernant la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents de la collectivité.

2021-06-199 : Modalités d'exercice du travail à temps partiel

Le Conseil communautaire :

- autorise l'exercice du temps partiel au sein des services de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

- fixe les modalités d'application ci-après :

Organisation du travail à temps partiel sur autorisation

Le temps partiel sur autorisation peut être organisé dans le cadre :

- quotidien: le service est réduit chaque jour ;

- hebdomadaire : le nombre de jours de travail sur la semaine est réduit ;

- mensuel : la répartition de la durée de travail est alors variable selon les différentes semaines du mois;

- annuel : le service est organisé sur l'année civile selon une alternance de périodes travaillées et non travaillées.

Les quotités de temps partiel sur autorisation pouvant être accordées, sous réserve des nécessités de service, sont les suivantes : 50 %, 60%, 70%, 80% ou 90% de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein.

Organisation du travail à temps partiel de droit

Le temps partiel de droit peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel. Les quotités de temps partiel sur autorisation pouvant être accordées sont les suivantes: 50 %, 60%, 70% ou 80% de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein.

A titre expérimental jusqu'au 30.06.2022, un temps partiel annualisé aménageable peut être sollicité à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant. Correspondant à un cycle de 12 mois, il débute par une période non travaillée de deux mois maximum non fractionnable et consécutive à un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant. Le temps restant est aménagé selon une quotité de service de 60%, 70%, 80% ou 100% afin que l'agent assure l'intégralité de sa quotité de service à temps partiel annualisé.

Demande de l'agent et durée de l'autorisation

Les demandes devront être formulées par écrit, en apportant les justificatifs nécessaires en fonction du motif invoqué, dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations est fixée de 6 mois à un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, le renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.

Pour les agents contractuels en C.D.D., la durée de l'autorisation ne peut excéder celle du contrat restant à courir.

Dans le cas particulier d'une demande pour création ou reprise d'entreprise, la durée maximale du service à temps partiel est de deux ans, éventuellement renouvelable pour une durée maximale d'un an supplémentaire.

Rémunération

Le principe est la réduction de la rémunération proportionnellement à la quotité de travail effectuée, à l'exception des quotités de temps partiel de 80 % et 90 % qui sont respectivement rémunérées à 6/7^{ème} et 32/35^{ème}. Cette proratisation s'applique au traitement, à la NBI, aux primes et indemnités et au supplément familial de traitement, avec la réserve suivante : le SFT ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires à temps plein.

Lorsque le temps partiel est exercé dans un cadre annuel, la rémunération est lissée sur l'année : l'agent percevra la même rémunération chaque mois, quelle que soit la quotité de travail effectuée.

Réintégration à temps plein au terme de la période d'autorisation

Au terme du temps partiel accordé, le bénéficiaire réintègre à temps plein son emploi ou, à défaut, un emploi correspondant à son grade. Toutefois, pour les agents contractuels, un maintien à titre exceptionnel à temps partiel peut intervenir s'il n'existe aucune possibilité d'emploi à temps plein, en raison des nécessités de service.

Réintégration à temps plein anticipée

La réintégration anticipée pourra être envisagée sans délai pour motif grave, notamment en raison de diminution des revenus du ménage ou d'un changement dans la situation familiale.

Modification des conditions d'exercice du temps partiel

La modification de travail à temps partiel à l'initiative de l'agent doit faire l'objet d'une demande 2 mois au moins avant la date souhaitée.

Suspension du temps partiel

En cas de survenance d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant durant une période de travail à temps partiel, l'agent est rétabli dans les droits des agents à temps plein pour toute la durée du congé.

Cas particulier du personnel d'enseignement

Les personnels d'enseignement relevant d'un régime d'obligation de service défini en heures hebdomadaires, soit les professeurs et assistants d'enseignement artistique, relèvent de règles dérogatoires aux dispositions précédentes.

En effet, leur service doit être organisé selon une quotité permettant d'obtenir un nombre entier d'heures hebdomadaires. Cette quotité de travail à temps partiel ne peut toutefois être inférieure à 50% ni supérieure à 90%.

Dans le cadre d'un temps partiel sur autorisation, celle-ci ne pourra prendre effet qu'au 1^{er} septembre et pour une période correspondant à une année scolaire.

Dans le cadre d'un temps partiel de droit, l'autorisation pourra intervenir en cours d'année scolaire.

Les personnels d'enseignement artistique sont exclus du bénéfice du dispositif expérimental de temps partiel annualisé aménageable.

Les autorisations individuelles sont accordées par l'autorité territoriale, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2021-06-200 : Subvention à la Régie de Territoire du Libournais LIB'RT

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à la Régie LibRT une subvention de 1 500 €
- signer la convention de partenariat avec la Régie LibRT et tous les documents afférents

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

2021-06-201 : Conseil citoyen de Coutras : versement d'une subvention pour l'année 2021

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 000 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

2021-06-202 : Animation de la vie sociale : Renouvellement du règlement d'intervention 2021 - 2023

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le règlement d'intervention 2021-2023 relatif à l'animation de la vie sociale, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2021-06-203 : Animation de la vie sociale : versement d'une subvention pour l'année 2021 aux structures agréées centre socioculturel et espace de vie social

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions d'objectifs avec les associations concernés et tous les documents afférents,
- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus,

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2021-06-204 : Projet Social et Educatif de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile : convention avec le CCAS de la commune

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2021 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents,

- à verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 10 680 € pour l'année 2021 ; La Cali versera 80 % à la signature de la convention et le solde en janvier 2022 sur présentation du bilan.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

2021-06-205 : Délégation des compétences eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'eau potable et assainissement (SIEPA) du Nord Libournais

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la signature de la convention de délégation de compétences eau et assainissement au SIEPA du Nord Libournais.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2021-06-206 : Maison de la mobilité : versement de subventions pour l'année 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- verser les subventions pré-citées aux structures,
- signer les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

2021-06-207: Inclusion linguistique : subvention au CLAP Sud Ouest pour l'année 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 10 000 € au CLAP Sud-Ouest,
- signer avec le CLAP Sud-Ouest une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

2021-06-208 : Ecole de la deuxième chance : versement de subvention pour l'année 2021

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros à l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) pour l'antenne de l'école de la deuxième chance de Bordeaux Métropole,
- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous documents afférents.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Alain JAMBON

2021-06-209 : Adhésion au groupement de commandes portant sur diverses familles d'achats initié par le syndicat départemental d'électrification de la Gironde - SDEEG 33

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Cali au groupement de commandes pour l'achat de travaux/fournitures/services et la fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires pour une durée illimitée, et d'en approuver la convention constitutive,
- de donner mandat à Monsieur le Président pour signer la convention constitutive du groupement, jointe en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature au marché groupé de fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires proposé par le groupement,
- de donner mandat à Monsieur le Président pour décider de la participation de La Cali à des marchés publics ou accords-cadres lancés dans le cadre de ce groupement, s'ils répondent à ses besoins propres,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 8 de la convention constitutive, et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant. A savoir que le marché groupé pour la fourniture de véhicules Electrique et GNV sera exonéré de tout frais,
- de s'engager à exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont La Cali sera partie prenante dans le cadre de ce groupement, à régler les sommes dues et à les inscrire préalablement au budget.

2021-06-210: Transfert de maîtrise d'ouvrage par la Ville de Libourne dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de l'avenue de la Roudet à Libourne

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter le transfert par la Ville de Libourne de la maîtrise d'ouvrage relative à la réfection de la voirie communale ;
- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tout autre document nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

2021-06-211 : Infructuosité de la procédure de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil "La Farandole" situé à Arveyres et lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence

Le Conseil communautaire décide :

- de prononcer l'infructuosité de cette procédure,
- d'autoriser le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres.

GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean Claude ABANADES

2021-06-212 : Acquisition parcelle RB180 à Libourne

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- approuver l'acquisition de la parcelle BR 180p sise au 8 lotissement le Basson à Libourne pour une superficie de 148 m² au prix de 15 000 euros (quinze mille euros) ;
- accepter que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la Cali ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20 heures.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

